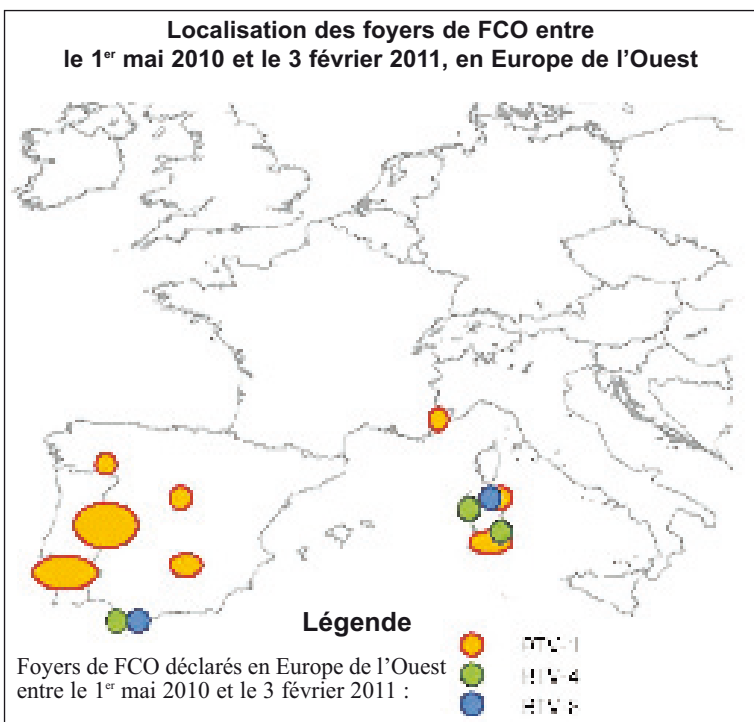


FCO : La situation épidémiologique s'est améliorée mais la surveillance se poursuit

Situation de la FCO depuis mai 2010



La situation épidémiologique s'est considérablement améliorée en Europe en 2010 sous l'effet d'une vaccination généralisée.

Malgré tout, la France maintient un système de surveillance active. Dans chaque département, 150 prélèvements sont analysés tous les mois à partir de cheptels sentinelles ou de prélèvements réalisés en abattoir, sur des animaux non vaccinés. Ces données sont centralisées et analysées en continu.

Dans un avis récent, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) recommande de

poursuivre ce système de surveillance en améliorant sa mise en oeuvre. En effet, elle n'exclue ni l'arrivée d'un nouveau sérotype bien qu'elle ne puisse pas identifier un risque particulier, ni une recrudescence des sérotypes 1 et 8. Certaines zones telles que le Nord, l'Est de la France et le Massif central semblent présenter un risque de circulation virale plus importante. Pour les sérotypes exotiques, seul le sérotype 4 présent dans le sud de l'Espagne et de l'Italie fait l'objet d'une surveillance mais l'arrivée inopinée d'un autre sérotype ne peut être exclue comme nous l'a montré l'arrivée du sérotype 8 par le Nord de l'Europe.



Vaccination : transformer l'essai

En dépit de cette accalmie obtenue grâce à une vaccination généralisée, il est plus que jamais recommandé de poursuivre la vaccination contre la FCO compte tenu des risques encourus au niveau des cheptels comme au niveau commercial.

L'année 2010 s'est terminée sur la déclaration d'un seul foyer de BTV 1 dans les Alpes Maritimes, mais des animaux faiblement viremiens ont été dépistés ce qui suggère une cir-

culatation virale à bas bruit. Par ailleurs la période d'inactivité vectorielle a été très courte cet hiver (trois semaines seulement).

Les dernières estimations font apparaître un taux de vaccination du cheptel souche bovin entre 50 et 60 % dans le Gers. Ce taux, plus élevé qu'attendu, n'est pas définitif (les prophylaxies ne sont pas terminées) et il reste encore insuffisant pour empêcher toute résurgence.

Vers une baisse des tarifs de vaccination ?

L'Etat s'étant retiré à la fois de l'organisation de la vaccination et de son financement, la totalité du coût pèse sur les éleveurs.

Ce coût constitue un frein certain à une vaccination exhaustive en parti-

culier chez les ovins.

Cependant, deux éléments militent en faveur d'une baisse du coût en premier lieu pour l'espèce ovine, espèce la plus touchée par la maladie :
- la possibilité de réaliser les vac-

cinations soi-même, sans passer par un vétérinaire,

- le nombre de vaccins ayant obtenus l'AMM augmentant rapidement, on peut espérer que la concurrence pèsera sur les prix.

Liste des vaccins ayant obtenus une Autorisation de Mise en Marché Européenne

Espèce bovine :

Sérotype	Nom	Age mini	Dose et voie d'injection	Nombre injections	Délai mise en place immunité	Durée de l'immunité
1	BTVPUR AISAP 1	1 mois (2,5 si mère vacc)	1 ml par voie sous-cutanée	2 inj à 3-4 semaines	21 j	Non établie
8	BOVILIS BTV 8	1,5 mois	1 ml par voie sous-cutanée	2 inj à 3 semaines	21 j	6 mois
8	BTVPUR AISAP 8	1 mois (2,5 si mère vacc)	1 ml par voie sous-cutanée	2 inj à 3-4 semaines	21 j	Non établie
8	ZULVAC 8 BOVIS	3 mois	2 ml par voie intra-musculaire	2 inj à 3 semaines	25 j	6 mois
1-8	BTVPUR AISAP 1-8	1 mois (2,5 si mère vacc)	1 ml par voie sous-cutanée	2 inj à 3-4 semaines	21 j	Non établie

Petits ruminants :

Sérotype	Nom	Age mini	Dose et voie d'injection	Nombre injections	Délai mise en place immunité	Durée de l'immunité
1	BTVPUR AISAP 1	1 mois (2,5 si mère vacc)	1 ml par voie sous-cutanée	2 inj à 3-4 semaines	21 j	Non établie
8	BOVILIS BTV 8	1 mois	1 ml par voie sous-cutanée	1 inj	21 j	6 mois
8	BTVPUR AISAP 8	1 mois (2,5 si mère vacc)	1 ml par voie sous-cutanée	1 inj	21 j	Non établie
8	ZULVAC 8 OVIS	1,5 mois	2 ml par voie sous-cutanée	2 inj à 3 semaines	25 j	12 mois
1-8	BTVPUR AISAP 1-8	1 mois (2,5 si mère vacc)	1 ml par voie sous-cutanée	2 inj à 3-4 semaines	21 j	Non établie
1-8	ZULVAC 8 OVIS	1,5 mois	2 ml par voie sous-cutanée	2 inj à 3 semaines	21 j	12 mois
1-8	PRIMUM BLUETONGUE SI-8 ONE SHOT	3 mois	2 ml par voie sous-cutanée	1 inj	56 j pour s1 42 j pour s8	8 mois

Attention : Le Primun Bluetongue du laboratoire espagnol Calier à obtenu l'AMM en France mais n'a pas encore trouvé de distributeur. Le Zulvac 1-8 vient d'obtenir l'AMM Européenne et est attendu pour le mois de Juin en France.

La vaccination par l'éleveur en voie de reconnaissance en cas de foyer

Il n'y a actuellement aucune restriction de circulation des animaux vaccinés ou pas. Les ruminants non issus de foyers de FCO, quel que soit leur âge et leur destination, peuvent circuler sur l'ensemble du territoire continental sous réserve que les animaux ne présentent pas de signes cliniques. En cas de foyers, les règles de 2009 s'appliquent toujours

Conditions nationales de mouvement des ruminants vis-à-vis des sérotypes 1 et 8

	Animaux d'abattage	Animaux d'élevage et d'engraissement
Animaux non issus de foyers	- absence de signes cliniques - rassemblement autorisé	
Animaux de plus de 80 jours issus de foyers	- absence de signes cliniques le jour du départ - transport direct jusqu'à l'abattoir - animaux et moyens de transport désinsectisés - abattage dans les 24 heures après le départ de l'exploitation - rassemblement interdit	- absence de signes cliniques - animaux valablement vaccinés contre les sérotypes 1 et 8 de la FCO et - délai d'au moins 30 jours entre la date de vaccination et la sortie du foyer - ou sans délai si rappel au cours de la période d'immunité garantie - moyens de transport désinsectisés - rassemblement autorisé
Animaux de moins de 90 jours issus de foyers	- absence de signes cliniques le jour du départ - transport direct jusqu'à l'abattoir - animaux et moyens de transport désinsectisés - abattage dans les 24 heures après le départ de l'exploitation - rassemblement interdit	- absence de signes cliniques ET - animaux et moyens de transport désinsectisés ET - les animaux répondent à au moins une des conditions suivantes : * test séro/vivo négatif après 26/14 jours de protection contre les vecteurs ou d'inactivité vectorielle OU * moins de 30 j et nés de mères vaccinées contre BTV1 et BTV8, OU * issus de troupeaux vaccinés contre BTV1 et BTV8 - rassemblement interdit

La question de la reconnaissance de la vaccination par l'éleveur en cas de foyer n'était pas encore totalement tranchée fin mars. La profession pèse de tout son poids en faveur de cette reconnaissance.

Pour tout renseignement : GDS du Gers - Tél. 05.62.61.79.73